



# Pas-de-Calais

## Le Département

### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

#### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

#### COMPOSITION DU COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°3 - A104

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°85-603 du 10 juin relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération du Conseil Général du 23 juin 2014 portant création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et fixant le nombre de ses représentants ;

**Vu** la délibération n°2018-92 du Conseil départemental en date du 26 mars 2018 relative à la composition et au fonctionnement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dans le cadre des élections des représentants du personnel du 6 décembre 2018 ;

**Vu** la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

**Vu** l'arrêté en date du 4 octobre 2021 relatif à la composition du collège des représentants de la Collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;

**Vu** l'arrêté modificatif n°1 du 23 juin 2022 relatif à la composition du collège des représentants de la Collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;

**Vu** l'arrêté modificatif n°2 du 4 octobre 2022 relatif à la composition du collège des représentants de la Collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;

**Le Président du Conseil départemental,**

## **ARRÊTE :**

**Article 1 :** L'arrêté modificatif n°1 en date du 23 juin 2022 relatif à la composition du collège des représentants de la Collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est abrogé.

**Article 2 :** L'arrêté en date du 4 octobre 2021 modifié portant composition du collège des représentants de la collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est modifié conformément aux dispositions reprises aux articles ci-après.

**Article 3 :** Monsieur Daniel MACIEJASZ, Vice-président du Conseil départemental en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel départemental, est désigné en qualité de représentant du Président du Conseil départemental pour présider le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, en remplacement de Monsieur André KUHCINSKI.

**Article 4 :** Délégation de signature est accordée à Monsieur Daniel MACIEJASZ à l'effet de signer tous les actes se rapportant à la présidence du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

**Article 5 :** Les autres dispositions de l'arrêté en date du 4 octobre 2021 modifié portant composition du collège des représentants de la Collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail reste inchangées.

**Article 6 :** Le collège des représentants de la Collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est dès lors composé comme suit :

- Président : Monsieur Daniel MACIEJASZ, Vice-président du Conseil départemental, représentant du Président du Conseil départemental ;
- Membres titulaires :
  - Monsieur Daniel MACIEJASZ,
  - Madame Evelyne NACHEL,
  - Madame Sandra MILLE,
  - Monsieur André KUHCINSKI,
  - Monsieur Daniel KRUSZKA,
  - Madame Cécile YOSBERGUE,
  - Madame Laurence LOUCHAERT,
  - Madame Zohra OUAGUEF,
  - Madame Geneviève MARGUERITTE,
  - Monsieur Alexandre MALFAIT.
- Membres suppléants :
  - Monsieur Benoît ROUSSEL,
  - Madame Emmanuelle LEVEUGLE,
  - Madame Karine GAUTHIER,
  - Madame Delphine DUWICQUET,
  - Madame Blandine DRAIN,
  - Madame Florence WOZNY,
  - Madame Brigitte PASSEBOSC,
  - Madame Ingrid GAILLARD,
  - Monsieur Sébastien HENQUENET,
  - Monsieur Guy HEDDEBAUX.

**Article 7** : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, notifié aux intéressés et publié électroniquement sur le site Internet du Département.

Arras, le 19 octobre 2022

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY